



Examen professionnel de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie

Annexe 5 de la directive relative au règlement d'examen professionnel

Glossaire

Termes/abréviations	Signification
Commission d'assurance de Qualité ou CAQ	Commission d'assurance de qualité ou commission pour l'assurance de la qualité.
Compétence méthodologique	Compétences (opérationnelles) rapportées à la méthodologie, l'action méthodologique et l'utilisation de moyens d'aide qui sont à disposition des professionnels dans l'accomplissement de leurs tâches.
Compétence personnelle	Compétence (professionnelle) rapportée aux capacités d'un professionnel. Par exemple la capacité de sa propre réflexion, l'évaluation de son propre fonctionnement et son effet sur les autres.
Compétence sociale	Compétence (professionnelle) rapportée aux compétences sociales qui sont exigées d'une personne dans le cadre de ses activités. À celles-ci appartiennent par exemple : l'empathie, les relations avec des personnes provenant de cultures différentes, les relations soignées avec les clients.
Compétences (opérationnelles)	Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible. Par conséquent, les compétences opérationnelles sont formulées de sorte qu'elles permettent des déclarations claires quant à leur maîtrise. Les compétences opérationnelles sont précisées par la définition de critères de performance (voir ci-dessous)
Critère d'appréciation	Un critère d'appréciation indique l'échelle selon laquelle une compétence est examinée. Font partie de l'échelle la connaissance spécialisée et les capacités exigées. Les critères sont formulés avant un examen et indiquent les attentes, les prestations, les capacités existantes en vue d'atteindre un bon résultat. Elles constituent la base pour la correction ou l'évaluation d'un examen.
Critères de performance	Les critères de performance précisent les compétences opérationnelles. Ils sont observables, mesurables et servent de base à l'évaluation. Ils décrivent le niveau d'exigences. (Le concept pour la concrétisation des compétences opérationnelles peut varier selon la méthode. Il est toutefois essentiel que les exigences liées à chaque activité professionnelle et la manière de les évaluer soient précisées dans la partie « niveau d'exigences ».)
Demande de récusation	Une demande de récusation est une proposition de modification d'attribution d'une experte ou d'un expert attribué(e) à un examen.
Étude de cas	Une étude de cas sert à analyser et à traiter, sur la base de données matérielles (pratiques) authentiques (données, descriptions de processus, statistiques, analyse des besoins de groupes d'intérêts, etc.), un cas et une situation réelle et complexe.
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)	Autorité fédérale compétente pour la formation, la recherche et l'innovation. Autorité de surveillance pour les examens fédéraux.